

ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Protocole sanitaire dans les écoles Question au Gouvernement n° 4673

Texte de la question

PROTOCOLE SANITAIRE DANS LES ÉCOLES

M. le président. La parole est à Mme Géraldine Bannier.

Mme Géraldine Bannier. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. (« Ah! » sur plusieurs bancs des groupes LR, SOC et GDR.)

Les derniers chiffres font état de près de 50 000 élèves atteints du covid-19 pour 10 000 classes fermées et 3 000 membres du personnel positifs. Certains auraient voulu fermer les écoles. Depuis le début, vous avez fait le choix inverse, celui de garder les écoles ouvertes autant qu'il sera possible ; depuis le début, nous vous suivons dans cette voie. L'école est un lieu privilégié pour l'égalité des chances, pour accéder au savoir et pour préparer l'avenir de nos enfants. C'est aussi un lieu d'accompagnement des parents dans l'exigeante fonction parentale qui est la leur. Tout cela fonctionne mieux en présentiel. Évidemment, les professeurs et les directeurs d'établissement, quel que soit le niveau, sont mis à rude épreuve, et je salue leur dévouement sans faille dans cette crise. (Applaudissements sur quelques bancs des groupes Dem et LaREM.)

Face à la pandémie, des protocoles ont été mis en place pour atteindre cet objectif d'ouverture et protéger au maximum les élèves et les professeurs. Le Premier ministre a annoncé hier soir l'évolution du protocole actuel avec le maintien dans la classe jusqu'au soir, la possibilité de recours exclusif aux autotests, l'ouverture de centres dédiés et la diffusion massive d'autotests dans les officines. C'était indispensable, car des parents témoignent de l'extrême difficulté d'avoir accès à des rendez-vous en pharmacie : dans mon département, par exemple, il faut six jours pour effectuer un test en officine.

Nous devons, par nos décisions, simplifier la vie des personnels de l'éducation nationale, pour que ces contraintes ne pèsent pas trop lourdement sur leur quotidien. Par exemple, des équipes de professionnels pourraient-elles se déplacer dans les établissements pour réaliser les tests des élèves et des personnels ? Monsieur le ministre, la France s'est distinguée en maintenant les écoles ouvertes, beaucoup plus que d'autres pays voisins. À ce titre, pouvez-vous revenir sur la stratégie déployée, la concertation que vous menez avec les enseignants pour faciliter leur tâche et assurer en même temps la plus grande sécurité pour eux-mêmes et pour les élèves ? (Applaudissements sur les bancs du groupe Dem et sur quelques bancs du groupe LaREM.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.

M. Jean-Michel Blanquer, *ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.* Votre question permet d'insister sur les piliers de la stratégie sanitaire pour maintenir les écoles ouvertes. Le premier, même s'il n'est pas très présent dans nos débats, est le vaccin. C'est ce qui nous permet d'avoir une relative sérénité dans l'enseignement secondaire, puisque nous faisons partie des pays européens ayant le plus vacciné les 12-

17 ans.

M. Gérard Leseul. Pas les profs!

M. Jean-Michel Blanquer, *ministre*. Les principales difficultés se concentrent à l'école primaire, précisément parce que peu d'enfants de moins de 12 ans sont vaccinés et que nous devons, pour compenser cela, avoir une stratégie de tests.

En 2020-2021, c'est justement la stratégie de tests et de *contact tracing* qui nous a permis d'être le pays de l'école ouverte. Les caractéristiques du variant omicron rendent le contact tracing beaucoup plus difficile, chacun l'a compris. Nous avons multiplié les tests ; fin novembre, la décision que j'ai prise a permis de multiplier par six les tests faits par les enfants et d'avoir un mois de décembre à peu près normal. L'arrivée du variant omicron change la donne et crée du désordre, c'est évident.

- M. Jean-Marie Sermier. C'est vous qui créez du désordre!
- **M. Jean-Michel Blanquer**, *ministre*. On doit tous le comprendre ; c'est vrai aussi dans les autres pays. Face à cela, nous avons pris des décisions inspirées...
- M. Boris Vallaud. Pas inspirées du tout!
- **M.** Jean-Michel Blanquer, *ministre*par le Haut Conseil de la santé publique. Ce qui n'a pas marché la semaine dernière, c'est essentiellement l'alimentation en autotests des pharmacies ; c'est cela qui a créé le phénomène de queues, qui est en effet regrettable et que nous essayons de réguler avec le ministre de la santé.
- M. Jean-Marie Sermier. C'est de votre faute!
- **M.** Jean-Michel Blanquer, *ministre*. C'est pourquoi 11 millions d'autotests sont désormais présents dans les pharmacies. Cette stratégie doit nous permettre un retour à la normale. J'observe d'ailleurs que la journée d'hier a été moins troublée que la semaine précédente.

Nous avons connu ce type de phénomène dans les temps précédents : lors de la première semaine du premier déconfinement, il a été difficile de s'habituer à de nouvelles règles. Aujourd'hui, nous nous adaptons ; la stratégie, c'est vrai, repose beaucoup sur les tests, mais elle suppose aussi toute une organisation de l'éducation nationale pour les remplacements. Je ne doute pas que nous soyons en train de traverser ce cap et que les choses, déjà, se régulent ; nous répondons aux attentes. Je rappelle que nous avons mené une concertation avec les organisations syndicales...

M. Boris Vallaud. Oui, oui!

M. Jean-Michel Blanquer, ministre en amont et en aval des décisions qui ont été prises.

Données clés

Auteur : Mme Géraldine Bannier

Circonscription: Mayenne (2e circonscription) - Mouvement Démocrate (MoDem) et Démocrates apparentés

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 4673 Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et sports Ministère attributaire : Éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clée(s)

Version web: https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/questions/QANR5L15QG4673

Question publiée au JO le : <u>12 janvier 2022</u>
La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le <u>12 janvier 2022</u>